

SOMMAIRE :

Page 1 :

Un Pays :  
pourquoi faire ?  
Un projet centré autour de 4  
défis

Page 2

Des moyens au service du projet  
de territoire

Vers un nouveau  
programme Leader Pays de  
Tulle Vézère  
Monédières

Page 3 :

ACTIONS EN FAVEUR DE L'E-  
CONOMIE DE PROXIMITE

Le Pays de Tulle, relais local du  
dispositif Action économique  
territorialisées

Expérimentation : animation  
d'un groupe local à Saint-  
Clément pour redynamiser l'éco-  
nomie locale

Page 4 :

ACTIONS EN FAVEUR D'UN  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET RESPONSABLE

Le Pays de Tulle , lauréat  
« Territoire à énergie positive  
pour une croissance verte »

Accompagner l'émergence d'un  
réseau de chaufferies bois

# LA LETTRE du Pays de Tulle

N ° 1

ÉTÉ 2015

## Un Pays : pourquoi faire?

Le syndicat mixte du Pays de Tulle tient sa légitimité de la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 visant notamment à renforcer la dynamique de pays concrétisée par la loi PASQUA en 1995.

Il fédère 4 communautés de communes (Tulle agglo, Vézère Monédières, Monédières et Doustre et Plateau des Etangs) autour d'un projet commun et au service des 60 communes (cf. carte ci-contre) et des 49 000 habitants du territoire.

Comme le précise l'article 23 de la loi de 1995, "le pays exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que le cas échéant les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural" ; cette espace permet l'élaboration d'un « projet global de développement ».

Le Pays n'a pas de compétences, sa vocation est stratégique plutôt qu'opérationnelle.

2014 a constitué l'année de construction d'un projet de territoire pour les 6 prochaines années.



Après une phase de concertation entre les délégués communaux des EPCIs membres du Syndicat Mixte du Pays de Tulle, les acteurs du territoire élus ou acteurs de la société

civile ont été consultés fin 2014.

Ces travaux ont abouti à un projet de territoire qui vise à **réinventer la dynamique de développement pour mieux accueillir** : des activités, des services, des habitants, des touristes... Le Pays, au travers de différents outils notamment financiers (cf. p.2) entend donc favoriser l'attractivité de son territoire.



## Un projet centré autour de 4 défis

En collaboration avec ses partenaires, les forces vives du territoire, et en s'appuyant sur les ressources locales, le Pays souhaite insuffler des dynamiques au-delà de la gestion des outils mobilisés (contrat de cohésion, Leader, Actions Economiques Territorialisées, ...) autour de 4 défis :

1. Une économie de proximité renforcée, innovante et dynamisante,
2. Une ressource locale préservée, gérée et valorisée,
3. Une offre de soins structurée et attractive,
4. Une attractivité reposant sur la complémentarité des espaces.

## Des moyens au service du projet de territoire

Le **comité syndical**, assemblée délibérante du Pays de Tulle, présidé par Eric Bellouin, est composé de 19 membres représentant les 4 EPCI membres et **pilote l'action du Pays**.

Afin de mettre en œuvre les dispositifs territorialisés régionaux et européens, un **comité unique de concertation** associant 25 acteurs titulaires dont 13 issus de la société civile a été créé. Il **donne un avis sur les dossiers émergeant aux dispositifs régionaux, définit la stratégie Leader et programme les fonds dédiés** (comité de programmation Leader).

Différents **groupes de travail** thématiques viennent **alimenter la réflexion** et accompagner l'action du Pays.

Une ingénierie (équipe mise à disposition par Tulle agglo) permet de fédérer les acteurs autour d'un projet commun et de les inciter à passer à l'action.

Différents **outils** notamment financiers sont **mobilisés** : le contrat de cohésion territorial, le programme européen Leader, le dispositif régional AET, ...

Le Pays entend mobiliser tous les dispositifs et saisir toutes les opportunités au service du projet de territoire.

Par ailleurs, il a conventionné avec la communauté de communes du Pays d'Uzerche pour prétendre conjointement au

contrat de cohésion, au dispositif AET et au programme Leader.

Le Syndicat mixte du Pays de Tulle peut recourir à des prestations extérieures et proposera des temps de formation, sensibilisation sur des thématiques privilégiées.

Une réunion annuelle réunira tous les acteurs contribuant à la réussite du projet de territoire, elle permettra de rendre compte des travaux et de se projeter.

### Une équipe à votre service

**Elodie CHASTAING** *Volet économie de proximité*

en remplacement de Marion NEYRAT-DUSSON  
05 55 20 78 79 - marion.neyratdusson@tulleagglo.fr

**Christine COUDERT** *Gestion Pays Leader*  
05 55 20 67 06 - christine.coudert@tulleagglo.fr

**Laure MARTINIE** *Programme Leader*  
05 55 20 84 24 - laure.martinie@tulleagglo.fr

**Caroline MONTEIL** *Grands projets*  
05 55 20 46 21 - caroline.monteil@tulleagglo.fr



## Vers un nouveau programme Leader

### Pays de Tulle Vézère Monédières

#### LEADER?

Le terme « Leader » (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale) désigne **une approche spécifique du développement local** des zones rurales. Cette méthode fut introduite au début des années 90 par la commission européenne. La démarche spécifique Leader est fondée sur une méthode axée sur des actions de développement rural « **ascendantes** ». Participent à ces dernières des entreprises locales, des représentants de la société civile et des représentants des autorités locales au sein d'un **partenariat public-privé**. Les partenariats portent le nom de Groupe d'Action Locale ( GAL). Chaque GAL reçoit un budget de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et détermine la manière dont il l'utilisera pour développer des projets sur son territoire rural.

Ce programme s'est révélé extrêmement **efficace pour stimuler toutes sortes d'innovations socio-économiques et environnementales** variées à travers l'Europe rurale.

#### LE GROUPE D'ACTION LOCALE

##### PAYS DE TULLE VÉZÈRE MONÉDIÈRES

La candidature/stratégie du Groupe d'Action Locale Pays de Tulle Vézère Monédière a été co-construite sur la base du projet de territoire du Pays, il vise à répondre aux enjeux suivants :

- Créer les conditions de l'attractivité du territoire par le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales, le développement de l'offre touristique, son potentiel autour de l'agriculture, de la forêt et de l'énergie renouvelable,
- Assurer une accessibilités aux TIC.

Pour ce faire, son plan d'actions se déclinent en **5 axes de travail** qui définissent les **champs d'intervention des crédits FEADER** alloués au territoire :

- Faire coopérer les acteurs et les territoires au service du développement et de l'attractivité du GAL ( numérique, culture, sport, loisirs, patrimoine, ...)

- Stimuler l'économie de proximité ( soutien à l'émergence de nouvelles filières, activités, formes d'organisation),

- Tendre vers un territoire durable et responsable ( gestion et valorisations des ressources, politique énergétique),

- Impulser une dynamique de coopération interterritoriale,

- Assurer une animation optimale de la stratégie et un fonctionnement efficace.

Les fiches mesures qui précisent les champs d'intervention des crédits FEADER Leader doivent être retravaillées d'ici l'automne.

Le programme devrait être **opérationnel fin 2015...**

# Actions en faveur de l'économie de proximité

## Le Pays, relais local du dispositif régional

### Actions Economiques Territorialisées

Le Pays de Tulle, anime et met en œuvre une politique régionale intitulée **Actions Economiques Territorialisées**.

Cette politique concerne l'économie de proximité, l'objectif étant de favoriser le développement des territoires en confortant l'offre économique existante et en développant de nouvelles activités.

Cette démarche accompagne les projets économiques des communes et ECPI : création de nouvelles activités économiques, maintien d'une activité existante.

Les aides portent sur les projets d'investissement matériel et immobilier (mises aux normes, construction, rénovation de bâtiments...). Les taux d'aide varient de 20 à 30 % selon les projets.

Les dépenses sont éligibles à partir de 5 000 € et jusqu'à 300 000 €. Les projets doivent faire l'objet d'une étude préalable.

Ce dispositif accompagne également les projets individuels des entreprises locales : investissement immobilier et matériel.

Pour pouvoir solliciter ces aides, certaines conditions sont à remplir et des règlements définissent précisément les bénéficiaires ainsi que la nature des dépenses éligibles.

Pour faciliter vos démarches, l'équipe Pays peut vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention.

## Expérimentation : animation d'un groupe local à Saint-Clément pour redynamiser l'économie locale



Des acteurs locaux réfléchissent ensemble à l'économie de proximité

Daniel Combes Maire de Saint Clément: *J'ai été agréablement surpris par le degré de réflexion du groupe local. Les membres du groupe deviennent acteurs du projet et se rendent compte que monter un projet et prendre une décision n'est pas aussi facile qu'on peut le penser. Il faut peser le pour et le contre, analyser les avantages et les inconvénients de chaque aspect, ... Par ailleurs, impliquer les commerçants dans cette démarche leur donne de l'importance et les valorise. Tout le monde en sort enrichi et je n'ai que des retours positifs. De plus, l'équipe Pays apporte un regard neuf et impartial car les animatrices ne sont pas impliquées dans la vie locale et n'orientent pas les idées.»*

La commune de Saint-Clément est une commune de 1300 habitants, qui connaît une augmentation de sa population et qui, dans le même temps, a subi une perte de certaines activités de proximité. **Pour ne pas avoir une seule fonction résidentielle, cette commune a souhaité engager une réflexion sur la création d'activités adaptées aux besoins des habitants et qui permettraient de redynamiser le bourg.**

Parallèlement, elle a détecté deux potentiels sur le territoire : une grange et des locaux professionnels vacants ainsi que l'installation de nouveaux restaurateurs dans un local restreint et vieillissant.

Dans le cadre d'un appel à projet régional « Appel à projets Ateliers permanents à la création d'activité », l'équipe d'animation du Pays a pu accompagner la commune dans la mise en œuvre de cette réflexion, en proposant une méthode d'animation et de concertation. Elus, commerçants, associations et habitants ont donc été sollicités par le maire afin de constituer un groupe local de réflexion. Ce groupe s'est réuni quatre fois, tous les quinze jours pendant deux mois. Il était composé, en moyenne, de 19 personnes.

L'évolution de la réflexion du groupe local s'est déroulée comme suit :

Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, un tour de table a permis à chacun de se présenter. A partir du regard des membres du groupe, un diagnostic socio-économique de la commune a été établi. Un apport en données chiffrées est venu conforter les propos des habitants .

C'est lors de la 2<sup>de</sup> réunion que les travaux de réflexion ont débuté. L'équipe d'animation Pays a demandé à chaque personne présente de lister des suggestions d'activités .

Ces idées ont ensuite été regroupées en 7 grands projets communaux, puis classées en fonction de la faisabilité temporelle : 3 projets à court terme et 4 à moyen/long terme.

La 3<sup>ème</sup> réunion a permis d'approfondir chaque projet réalisable à court terme . Il s'agissait de projeter chaque projet dans son environnement et de montrer comment il pouvait s'articuler avec l'existant. Les membres du groupe local sont même parvenus à imaginer une dynamique économique locale en imbriquant les projets les uns avec les autres.

Enfin, la dernière réunion était l'occasion du bilan de ce groupe local de réflexion, de son organisation, de son animation. Chacun a pu prendre conscience

que les idées pour redynamiser la commune ne manquaient pas, et que grâce à ces temps d'échanges, il est possible de construire un projet qui réponde à la fois aux besoins des habitants et du territoire.

Début juin 2015, le projet élaboré par le groupe local, suggérant notamment le transfert du restaurant dans une ancienne grange en centre bourg, a été validé par le conseil municipal et une étude de faisabilité est en cours de réalisation, afin d'estimer les coûts des travaux pour réhabiliter la grange. Le rôle de l'équipe d'animation Pays ne s'arrête pas à l'animation du groupe local mais se poursuit par l'accompagnement du maître d'ouvrage au montage des dossiers de subvention dont peut prétendre la commune.

En effet, sur des projets favorisant la création ou le maintien d'activités de proximité (commerces, artisanat et services), une collectivité territoriale peut être éligible aux aides régionales du dispositif Actions Economiques Territorialisées. (AET) et aux aides européennes notamment Leader.

Cette expérimentation pourrait être reconduite.

# Actions en faveur d'un développement durable et responsable



## Le Pays de Tulle, lauréat

### « Territoire à énergie positive pour une croissance verte »

#### UN APPEL À PROJET NATIONAL

Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015 ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans est en place et contribue notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui vient compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat ...

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Pays de Tulle a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive

pour la croissance verte » le 9 février 2015 pour son projet.

#### UNE VOLONTÉ LOCALE, DES MOYENS MOBILISÉS

Au travers des ambitions définies en début de mandat, il est apparu l'intérêt de développer une politique énergétique.

Ainsi, le Pays a souhaité mobiliser un large panel de moyens notamment financiers pour répondre aux 5 objectifs ci-dessous :

- Connaître et faire connaître les enjeux énergétiques,
- Favoriser l'efficacité énergétique (mobilité durable, lutte contre la précarité énergétique, éclairage public, ...),
- Développer la filière bois,
- Développer l'économie durable et circulaire et les circuits courts de proximité,
- Promouvoir une gestion et une valorisation durable des ressources.

Ces 5 axes constituent la stratégie déposée auprès du ministère qui a permis de débloquer une enveloppe de 500 000€ pour 2015. Cette enveloppe a été ventilée par les élus du syndicat mixte, selon les attentes du ministère, sur différents projets d'investissement public démarant sur l'exercice 2015 ( éclairage public, rénovation énergétique de bâtiment public, mobilité durable...)



Une délégation représentant les différents maîtres d'ouvrage d'opérations bénéficiant des crédits s'est rendue au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 8 juillet dernier pour signer les conventions attributives de fonds.

Ce travail constitue donc une 1<sup>ère</sup> étape dans la mise en place d'une politique autour des questions énergétiques sur le territoire. IL s'agit d'appuyer le développement économique sur la croissance verte et tenant compte de la durabilité des projets de développement en termes de ressources....

Un comité de pilotage associant un panel d'acteurs et d'experts concernés par ces questions notamment les services de l'ADEME, la DREAL, la DDT19, la chambre d'agriculture, le CPIE de la Corrèze, l'URCOFOR, le conseil régional et des élus investis accompagnera la démarche.

## Accompagner l'émergence d'un réseau de chaufferie bois

Fort du constat que les ressources locales sont sous ou mal exploitées localement, le Pays de Tulle s'intéresse au potentiel que représente la ressource bois. En ce sens, il souhaite accompagner l'émergence d'une filière locale « bois énergie »

. Pour se faire, une étude a été budgétée pour l'année 2015, elle devrait bénéficier du concours de l'ADEME et de fonds euro-

péens et bénéficie des regards experts des partenaires du pays de Tulle ( ADEME, URCOFOR, CRPF, DREAL...) Elle visera à accompagner l'émergence de chaufferies sur le territoire (étude de faisabilité/opportunité technico-économique) tout en encourageant les initiatives collectives.

**VOTRE COMMUNE EST INTÉRESSÉE PAR  
UNE INSTALLATION CHAUFFERIE BOIS ?  
RÉPONDEZ À L'ENQUÊTE JOINTE À CETTE LETTRE.**